

208C0942
FR0000038465-FS382

20 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PASSAT
(Euronext Paris)

Par courrier du 19 mai 2008, complété par un courrier du 20 mai, la société Tocqueville Finance (8 rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2008, par suite d'une cession d'actions PASSAT sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société PASSAT et détenir pour le compte desdits fonds, 310 057 actions PASSAT représentant autant de droits de vote, soit 7,38% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 200 000 actions représentant 6 243 770 droits de vote.